

Notice « Projet Architectural » décrivant le terrain et présentant le projet – PC4 – MONCRABEAU
CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
Lieu-dit " Touch", "Maison-Neuve ", " Carreteron " et " Mauvezin " COMMUNE de MONCRABEAU 47 600

 **MARRAUD** ARCHITECTURE

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
Lieu-dit " Touch", "Maison-Neuve ", " Carreteron " et " Mauvezin "D 105
COMMUNE de MONCRABEAU 47600

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage :
RS PROJET CRE4
ZAC des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT

PC4
notice décrivant le terrain et présentant le projet
[Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]

1 – ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Il s'agit d'un secteur agricole située au Nord-Ouest du bourg de Moncrabeau.
Le terrain présente un dénivelé dans le sens Nord – Sud avec une pente moyenne d'environ 3,5%.
Les abords sont constitués de toutes parts, par de grands terrains agricoles, de cultures diverses, forêt au Nord et à l'Est du terrain. Les constructions alentours sont peu nombreuses, éparses, plus ou moins éloignées du site sans continuité du front bâti. Seule la ferme de l'exploitation agricole jouxte le projet au Sud-Ouest.
Le paysage agricole est très dominant sur le site.

2 – PRESENTATION DU PROJET

a) Aménagement prévu pour terrain

Un nivellement du terrain est prévu au droit de l'emprise du projet. Le maître d'ouvrage ne prévoit pas de modifier la topographie du site par des travaux de terrassements. Les structures supports des panneaux sont réglables, et évitent les travaux de décaissement. Il est prévu d'égaliser le sol avec herse, et d'aplanir les zones d'implantation des postes de transformation et de livraison, et les pistes d'accès.

Les réseaux de câbles électriques seront posés en tranchées enterrées.

La clôture périphérique et le chemin de circulation interne seront implantés de façon à permettre la mise en place d'une haie paysagère sur l'emprise foncière concernée par le projet en limite Ouest, Sud et Est pour créer une continuité des espaces verts plantés (Bosquet existant au milieu du parc et Forêt de feuillus au Nord et à l'Est).

b) Choix retenus pour l'implantation, l'organisation, la composition et le volume de la construction nouvelle

La totalité du projet organise la mise en place de panneaux photovoltaïques sur une structure type « trackers » simple axe, et reliés entre eux : l'énergie électrique ainsi produite est destinée à la revente.

La composition en plan de masse est liée au type d'exposition des panneaux au soleil, et à leur assemblage : les panneaux (modules de 992mm x 2000mm) sont implantés sur les tables équipées du système de pivotement, l'installation sera composée de blocs, ceux-ci composés de tables comportant un nombre de modules raccordés en série.

Le principe des trackers objets du présent projet est le suivant : les tables sont positionnées selon une orientation favorable par rapport au Sud, le pivotement des modules permet d'obtenir en continu le meilleur rendement en fonction de l'orientation de la course du soleil.

Le module tracker, en position horizontale, (à plat) est d'une hauteur de 2.26 m, au plus haut après pivotement, il a une hauteur de 3.84m.

Posés sur des poteaux métalliques, ancrés dans le sol, ils ne délimitent aucun volume, et constituent un ensemble linéaire de hauteur modérée. Les rangées sont espacées, afin d'éviter l'ombre portée d'une rangée sur l'autre.

Il est prévu la mise en place de deux bâches souples réserves incendies de 120m³ avec deux prises de raccordements chacune au plus proche des accès.

c) Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

La clôture sera implantée sur le pourtour de la zone d'implantation. Elle sera rigide et composée d'un grillage plastifié (hauteur 2m), soutenu par des poteaux métalliques ancrés au sol grâce à des plots en béton de 30 cm de profondeur. Deux accès sont prévus avec des portails qui fermeront le site au Sud. Le système d'ouverture sera validé avec le S.D.I.S.

La clôture périphérique et le chemin de circulation interne seront implantés de façon à permettre la mise en place d'une haie paysagère sur l'emprise foncière concernée par le projet en limite Ouest, Sud et Est pour créer une continuité des espaces verts plantés (Bosquet existant au milieu du parc et Forêt de feuillus au Nord et à l'Est).

Le poste de livraison sera implanté au Sud du terrain à proximité de l'accès principal à la centrale. Il abritera les cellules de protection, de comptage, et de raccordement au réseau public.

La vidéosurveillance et la détection périmétrique pourront être prévues pour sécuriser le site.

Les voies de circulations sont prévues d'être aménagées à l'intérieur du site. Nous intégrons l'obligation de clôturer le site pour l'interdire au public.

Les espaces sous trackers seront enherbés, et entretenus régulièrement.

d) Matériaux et couleurs des éléments constituant le projet

Pour les trackers =

- ossature métallique teinte aluminium naturel
- vitrage clair
- panneaux photovoltaïques teinte gris clair acier

Pour les locaux transformateurs =

- structure maçonnerie
- grilles et portes métalliques et enduits de teinte ocre clair RAL 1015
- toiture terrasse béton

e) Traitement des espaces libres

Ceux-ci correspondent aux espaces résiduels après implantation des trackers

Les espaces seront enherbés, et entretenus régulièrement, et la végétation broyée dans les allées de circulation.

Il n'existe aucune végétation remarquable à conserver sur l'emprise du projet, il est prévu la plantation de haies paysagères d'arbustes et buissons à feuilles persistantes sur les limites Ouest, Sud et Est en partie.

f) Organisation et aménagement des accès

L'accès existant au Sud-Ouest, depuis le chemin rural est conservé, depuis cet accès, la distribution se fait par une voie interne en périphérie du site avec deux portails d'accès au Sud, depuis le chemin rural existant. Les portails auront un système d'ouverture validé par le S.D.I.S.